

Conseil Municipal du 23 mai 2019

Le 23 mai 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée le 15 mai 2019

Présents : MMES GAY Charlène, GOISON Annic, HATOT Anne-Marie, MAURY Christine, TRIVIAUX Maryse, et MMS. BECO Antoine, BASSET Jacqui, BERGUES Jean-Claude, GRAS Gérard, , MAZEYRAT Jean- Philippe, PEDAMOND Christian

Absent excusé : LAFAGE Didier

*Mme Goison Annic est nommée secrétaire de séance.
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 avril 2019*

1 – Opposition au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement des eaux usées

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes de CAUVALDOR ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS

Par 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes de CAUVALDOR au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2 – Budget communal - Décision modificative n°1

Il convient d'alimenter le budget Lotissement afin de permettre d'avancer dans ce projet, pour ce faire il faut effectuer un mouvement de crédits au sein du budget communal qui permettra de dégager 185 000€ pour le budget Lotissement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2031-207 : Aménagement Celles	15 000.00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	15 000.00 €			
D 2116-206 : Création Cimetière	20 000.00 €			
D 2128-206 : Création Cimetière	25 000.00 €			
D 2128-207 : Aménagement Celles	25 000.00 €			
D 21534 : Réseaux d'électrification	5 000.00 €			
D 21538-207 : Aménagement Celles	10 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	85 000.00 €			
D 27638 : Autres établissements publics		185 000.00 €		
TOTAL D 27 : Autres immos financières		185 000.00 €		
R 024 : Produits des cessions				85 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions				85 000.00 €
Total	100 000.00 €	185 000.00 €		85 000.00 €
Total Général		85 000.00 €		85 000.00 €

3 – Vote du budget Lotissement

Mr le Maire présente le Budget Lotissement 2019 - Celles. Il rappelle que les dépenses liées aux réseaux assainissement/eau/électricité seront supportées par les Budgets Assainissement et Communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents (11 voix POUR), approuve le Budget Primitif Lotissement 2019 de la Commune, tel que présenté par chapitres et présentant un total des dépenses et des recettes toutes sections confondues de 370 056,74€.

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 185 028,87€

Total des recettes : 185 028,87€

Section d'investissement

Total des dépenses : 185 027,87€

Total des recettes : 185 027,87€

M le Maire précise que les travaux ne commenceront pas avant la fin de l'année car il est possible que nous puissions bénéficier d'une subvention (DETR) et pour en faire la demande les travaux ne doivent pas avoir démarrés.

4 – Subvention 2019

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de CAP Loubressac pour 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- fixe la subvention à l'association CAP Loubressac pour 2019 à 700€ (500€ + 200€ exceptionnellement pour l'animation avec Entre chênes et galets)

5 – Questions diverses

- Avis de décès : plusieurs personnes nous ont demandé s'il serait possible d'informer la population en cas de décès d'un habitant de la commune. Un avis de décès sera affiché sur les panneaux d'affichages et sur le site internet de la commune.
- Eglise St Jean Baptiste : une des cloches datant de 1772 (ou 1779) a été inscrite au titre des monuments historiques le 30 avril 2019.
- Photovoltaïque : M le Maire fait lecture d'un courrier dans lequel on nous fait part d'un mécontentement quant à la délibération du conseil municipal qui a émis un avis favorable sur le projet d'extension du parc photovoltaïque, mais seulement sur certains secteurs. L'intéressé a signé une promesse de bail avec la société sur des parcelles que le conseil n'a pas approuvé. Ces parcelles sont en terrain agricole et la société nous confirme qu'elle s'est trompée sur son projet initial, la commune ne pouvait donc pas valider ces terrains de par leur nature. Le conseil municipal confirme qu'il est favorable au développement des énergies renouvelables mais qu'il ne peut pas être fait n'importe quoi et n'importe où.
- Ecole : la dernière réunion pour fixer les levées de réserve a lieu le 27/05, quelques finitions sont encore attendues.
- Entretien de la voirie: COLAS a commencé l'entretien mais la machine est tombée en panne.
- Salle des fêtes : nous avons été sollicités pour que le conseil municipal revoie les tarifs de la salle des fêtes, une commission doit se réunir pour en discuter.